



# Fiche d'information

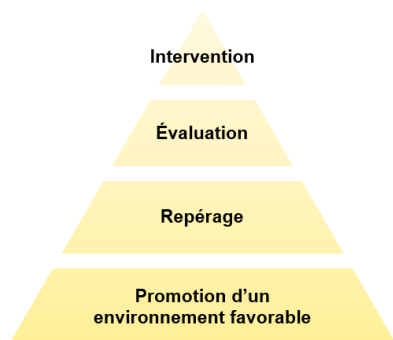
## Expertise sur l'approche d'Intervention précoce (IP)

L'intervention précoce (IP) est une approche très prometteuse pour la prévention des addictions et des maladies non transmissibles. L'objectif de l'approche IP est de raccourcir autant que possible le délai entre les premières manifestations d'une situation de vulnérabilité chez un individu et une prise en charge adaptée. Elle vise ainsi à éviter que le problème évolue vers un stade plus avancé avec des conséquences plus sévères. Afin de mettre à jour l'état des connaissances sur l'impact de l'approche IP, une revue de la littérature sur l'application de l'approche aux facteurs de risque suivants a été réalisée : consommation d'alcool, de tabac et de cannabis, activités en ligne problématiques, manque d'activité physique et mauvaise santé psychique. Les résultats montrent que les évidences scientifiques de l'approche IP en Suisse sont encore trop limitées pour apporter la preuve de son efficacité. Le même constat a été tiré pour ses coûts-bénéfices. Cette analyse a été réalisée par Addiction Suisse sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique OFSP.

### ÉLÉMENTS CLÉS

« Intervention précoce »  
signifie  
intervenir le plus tôt  
possible par rapport à  
l'évolution du problème,  
c'est-à-dire lors de ses  
premières manifestations.

### Pyramide de l'IP



Source : Avenir social et al., 2016

### PRINCIPALES CONCLUSIONS

#### Définition de l'approche d'Intervention précoce (IP) en Suisse

L'intervention précoce (IP) tire son origine du programme supra-f à la fin des années 1990. Supra-f comprenait des interventions socio-pédagogiques et psychologiques visant à stabiliser la situation des jeunes vulnérables, à l'école ou en apprentissage. Aujourd'hui, l'approche IP est indiquée pour des personnes de tout âge ayant un comportement à risque ou défavorable à la santé et/ou une maladie psychique à un stade précoce, c'est-à-dire au moment de ses premières manifestations. Par rapport à la définition de la IP, la [Charte d'IP](#) – qui inclut la Pyramide de l'IP – constitue le consensus le plus récent entre les différents partenaires impliqués sur ce thème en Suisse.

Pour cette expertise, une définition opérationnelle de l'approche d'IP a été formulée, qui couvre **l'entier de la séquence**

#### REPÉRAGE → EVALUATION → INTERVENTION.

- Le **REPÉRAGE** est une attention particulière visant à percevoir les premières manifestations d'un problème chez un individu ou un petit groupe d'individus. Le 'repérage' se distingue donc du 'dépistage'. Le 'repérage' englobe des risques tels que la consommation de substances, la violence/délinquance ou les problèmes psychiques. Le dépistage, quant à lui, consiste en des screenings au moyen d'un test déclaratif, un test biologique tel qu'analyse d'urine ou questionnaire dans un setting donné.
- L'**EVALUATION** vise à confirmer ou à infirmer l'existence d'un problème dont les premières manifestations ont été repérées. Elle peut revêtir diverses formes et être pratiquée par différent·e·s professionnel·le·s.
- L'**INTERVENTION** (ou prise en charge) peut prendre différentes formes, entre autres celle d'une intervention brève (par exemple, un nombre limité d'entretiens de courte durée).

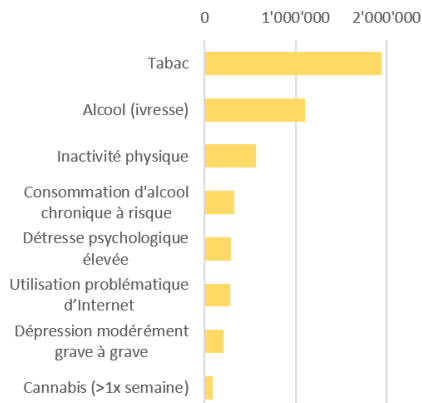
#### Potentiel de l'approche IP en Suisse

Il est possible d'estimer les nombres de personnes qui, en Suisse, présentent des risques (très) élevés pour leur santé compte tenu de certains de leurs comportements à risque respectivement de leur état de santé



**Groupe cible pour l'approche IP**

**Personnes âgées de 15 ans et plus  
présentant un risque accru pour la santé**



Source : ESS 2017

psychique (voir diagramme ci-contre). Cela montre le potentiel important de l'approche IP. Par exemple, environ deux millions de personnes consomment du tabac et environ un demi-million de personnes sont physiquement inactives. Dans le cas de l'alcool, par exemple, les estimations incluent à la fois des personnes ayant depuis peu une consommation d'alcool à risque (« repérage précoce » selon l'approche IP) et des personnes qui consomment déjà beaucoup d'alcool de manière chronique. Si pour ces derniers, l'approche IP n'est plus indiquée ; pour les premiers, elle permet de réduire le nombre de personnes pour lesquelles le problème aurait évolué vers un stade avancé, avec des conséquences plus sévères.

Ces ordres de grandeur très élevés montrent la nécessité, parallèlement à la mise en place de dispositifs relevant de l'approche IP, de développer les facteurs de protection et de réduire les facteurs de risque par des mesures et actions de promotion de la santé et de prévention (structurelle et comportementale) efficaces.

**Efficacité et coûts/bénéfices de l'approche d'IP**

L'expertise indique que l'approche IP est prometteuse. C'est ce que prouvent notamment les études sur l'intervention en matière d'alcool qui prennent en compte, outre le problème d'alcool, l'environnement personnel, social et sociétal de la personne concernée. Toutefois, l'analyse de la littérature montre également que les preuves scientifiques sont actuellement insuffisantes au niveau international pour se prononcer sur l'efficacité et le rapport coût-bénéfice des mesures d'intervention précoce. Afin de renforcer cette preuve, le lancement d'un projet IP devrait toujours être accompagné d'une évaluation.

L'expertise sur l'approche IP se fonde sur une recherche de littérature scientifique internationale et sur une analyse secondaire des données de l'Enquête suisse sur la santé (ESS) 2017. Elle porte sur les facteurs de risque que sont la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis, les activités en ligne problématiques, le manque d'activité physique et la mauvaise santé psychique. La définition de l'IP nécessite d'être affinée et harmonisée au niveau Suisse. C'est l'objet d'un groupe de travail composé de l'OFSP et de différents partenaires entre mai et octobre 2021.

**SOURCE**

Delgrande Jordan, M., Notari, L., Schmidhauser, V., Mathieu T. & Stucki, S. (2021 Expertise sur l'efficacité de l'approche d'Intervention précoce et l'étendue des groupes concernés en Suisse (rapport de recherche Nr.125). Lausanne: Addiction Suisse. [\[LINK\]](#)

**CONTACT**

Office fédéral de la santé publique OFSP  
Division Prévention des maladies non transmissibles  
Section Bases scientifiques  
BAGncdGrundlagen@bag.admin.ch

**DATE**

Août 2021